

Compte rendu de la réunion du 07 juillet 2017 du Conseil de l'Ecole Doctorale

Etaient présents : Mmes et MM. Guillaume BAGARD, Katia BLAIRON, Cécile BOURREAU-DUBOIS, Olivier CACHARD, Pierre DEHEZ, Georges EL HADDAD, Serge GARCIA, Frédéric GEA, Jean-Luc HERRMANN, Bruno JEANDIDIER, Stéphane KILBERTUS, Gautier LOMBARD, François LORMANT, Léandre MVE ELLA, Jean-Noël ORY, Constantin RINGOT-NAMER, Pierre TIFINE.

Etaient excusés : Mmes et MM. Xavier HENRY, Florent NOEL, Stéphane PIERRE-CAPS, Benoît PLESSIX, Isabelle RIASSETTO, Hélène SAY.

Enfin, Mme Myriam DORIAT-DUBAN, directrice de l'École doctorale et Mme CLAUDEL-CECCHI, gestionnaire administrative, étaient présentes.

Relevé de décisions

1. Avis sur une demande de dérogation de Master

Mme Bruna KELLER JOCHIMS : avis favorable à la majorité sur l'équivalence du diplôme avec un master 2 français

2. Approbation du calendrier, des modalités et de la commission pour le concours 2017 des contrats doctoraux de l'ED SJPEG

Le conseil de l'ED SJPEG approuve à l'unanimité les modalités du concours, la composition de la commission et le calendrier après modification de la date limite de retour des dossiers repoussée au vendredi 1^{er} septembre 2017 à 12h00.

3. Approbation du programme doctoral 2017/2018

Le conseil de l'ED SJPEG approuve à l'unanimité le programme doctoral 2017/2018.

4. Approbation de la Charte du doctorat

Le conseil de l'ED SJPEG vote à la majorité contre la Charte du doctorat.

Mme Doriat-Duban ouvre la réunion du Conseil de l'Ecole doctorale SJPEG à 9h40.

A. Informations de la directrice de l'ED

Mme Doriat-Duban souhaite la bienvenue aux nouveaux doctorants élus lors du scrutin du 2 juin 2017.

Mme Doriat-Duban précise au Conseil qu'il s'agit de sa dernière réunion en tant que directrice de l'ED SJPEG car le nouveau directeur, M. Ory prendra ses fonctions au 1^{er} septembre 2017.

Mme Doriat-Duban explique qu'elle a une pensée émue pour Nathalie Deffains qui était à ses côtés lors de sa prise de fonction à l'ED SJPEG et qui l'a accompagnée dans la gestion des dossiers de l'ED tout au long de son mandat.

Mme Doriat-Duban remercie les membres du Conseil pour leur travail à ses côtés et les réflexions qu'ils ont pu mener au sein du Conseil dans l'intérêt des doctorants.

Mme Doriat-Duban informe le Conseil que, suite au vote électronique pour le choix du lauréat du Prix de Thèse Etablissement 2017, c'est le dossier de Mme Grabias qui a été retenu parmi les 4 candidatures reçues. Mme Doriat-Duban donne le détail des 14 votes (sur 26 membres) à savoir 5 votes pour Mme Grabias, 4 votes pour M. Maire, 3 votes pour M. Frazer, 2 votes pour Mme Froment. Mme Doriat-Duban précise qu'il s'agit de très bons dossiers mais que, selon elle, 2 dossiers étaient au-dessus des autres.

Mme Doriat-Duban précise au Conseil que le Conseil scientifique a demandé cette année à ce que l'ED explique la procédure qui a permis de choisir le lauréat.

Mme Doriat-Duban informe le Conseil que 10 contrats doctoraux seront à attribuer en septembre.

Mme Doriat-Duban informe le Conseil que M. Dupret a fait un recours gracieux auprès du Président de l'Université au sujet du vote défavorable du Conseil concernant l'équivalence de son diplôme avec un Master 2 français. Mme Doriat-Duban précise que M. Dupret s'appuie sur l'attestation de l'ENIC-NARIC qui lui a donné un niveau I (master-DEA-DESS). Mme Doriat-Duban évoque les échanges de mails avec M. Dehez et les réponses de l'ENIC-NARIC qui confirment l'analyse de M. Dehez et laissent le choix à l'institution. Mme Doriat-Duban explique au Conseil que l'attestation de l'ENIC-NARIC ne s'impose pas à l'ED/UL car l'établissement reste seul décisionnaire au regard du contenu de la formation. Mme Doriat-Duban rappelle au Conseil que M. Dupret est diplômé en sciences politiques et pas en sciences économiques et que, s'il peut se prévaloir d'un diplôme de master (avec toutes les nuances apportées par M. Dehez sur le type de master dont on parle et étant attendu qu'il s'agit d'un master 60 ne donnant pas accès au doctorat en France où il a toujours fallu 5 ans d'études antérieures), il n'en reste pas moins qu'il n'est pas diplômé dans la discipline dans laquelle il veut faire sa thèse. Mme Doriat-Duban explique que l'ED maintient donc sa position et va fournir les pièces en sa possession. Mme Doriat-Duban ajoute que l'UL pourrait envisager de lui proposer une Validation des Acquis Professionnels (VAP) lui permettant de valider un niveau master en économie non pas via sa formation mais via son expérience professionnelle.

Mme Doriat-Duban estime que ce serait à M. Dupret de demander la VAP.

Une discussion s'engage sur la commission VAP et la place de l'ED dans la procédure.

M. Jeandidier explique que dans tous les cas, c'est l'ED qui donnera son avis sur la demande d'inscription.

M. Dehez explique qu'il ne pensait pas que ce dossier poserait autant de problèmes.

Mme Doriat-Duban estime que ce n'est pas à l'ED de proposer des solutions car l'ED a donné un avis défavorable à l'équivalence de diplôme.

Mme Doriat-Duban explique au Conseil que dans le projet d'établissement 2018-2022 de 22 pages, il y a une rubrique obligatoire qui est « Stratégie doctorale » et que l'UL a complété cette rubrique sans avoir consulté les directeurs d'ED, ni le CLED. Mme Doriat-Duban précise qu'elle en a parlé à Mme Boulanger, Vice-présidente déléguée « Stratégie doctorale ».

Mme Doriat-Duban laisse la parole à M. Ory au sujet de la Conférence Nationale des directeurs d'ED d'Economie-Gestion.

M. Ory explique au Conseil que lors de la Conférence qui a eu lieu à Nice du 21 au 23 juin et à laquelle il a assisté, les échanges ont portés sur les pratiques des différentes ED et notamment les modalités d'application du nouvel arrêté. M. Ory explique que les ED présentes à la conférence ont des périmètres différents ce qui entraîne une diversité des conceptions et des applications du comité de suivi individuel ou du portfolio notamment. Lors de cette conférence, il a été envisagé de proposer à chaque ED de diffuser l'annonce du concours des contrats doctoraux sur le site internet de la Conférence pour informer et attirer des candidats extérieurs.

B. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2016

Mme Doriat-Duban soumet le compte-rendu de la réunion du 25 avril 2017 pour approbation du Conseil.

Le Conseil approuve à la majorité (4 abstentions) le compte rendu de la réunion du 25 avril 2017.

C. Dossier individuel – Dérogation de Master 2

Mme Bruna KELLER JOCHIMS / Doctorat en Gestion sous la direction de Jean-Luc HERRMANN :

Rapporteurs : Florent NOEL et Jean-Noël ORY

M. ORY lit son rapport favorable à l'équivalence du diplôme de Mme KELLER JOCHIMS avec un Master 2 français.

Mme Doriat-Duban lit l'avis favorable de M. Noël pour l'équivalence du diplôme étranger de Mme KELLER JOCHIMS avec un Master 2 français.

M. Herrmann expose au Conseil le dossier.

M. Garcia demande dans quelle(s) langue(s) s'exprime la candidate. M. Herrmann répond qu'elle parle l'anglais couramment et un peu le français.

Mme Bourreau-Dubois demande à M. Herrmann la signification du PhD école que suit actuellement la candidate. M. Herrmann explique qu'il s'agit d'un diplôme reconnu au niveau des écoles mais pas au niveau universitaire. M. Herrmann précise au Conseil que le dossier de la candidate sera examiné par la commission du CEREFIGE pour l'entrée en thèse, si le Conseil valide son diplôme comme équivalent à un master 2 français.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de donner un avis favorable pour l'équivalence du diplôme de Mme KELLER JOCHIMS avec un master 2 français.

Le Conseil valide à la majorité le diplôme de Master obtenu à l'Université de la Vallée du Rio dos Sinos au Brésil en 2016 par Mme Bruna KELLER JOCHIMS, comme équivalent à un master français.

D. Discussion quant au calendrier, modalités et composition de la commission pour le concours 2017 des contrats doctoraux de l'ED SJPEG

Mme Doriat-Duban laisse la parole à M. Ory.

M. Ory présente le calendrier et les modalités du concours 2017 des contrats doctoraux. M. Ory précise que les modalités resteront identiques à celles du concours 2016 à savoir deux étapes avec une présélection des dossiers des candidats qui seront auditionnés par la commission puis les auditions. M. Ory propose le calendrier suivant : jeudi 31 août 2017 à 16h, date limite de dépôt des dossiers de candidature à l'ED en version électronique et en version papier ; mardi 05 septembre 2017 à 13h30, réunion de la commission pour sélectionner les candidats qui seront auditionnés ; jeudi 07 septembre 2017 dès 9h00, auditions des candidats ; vendredi 08 septembre 2017 à 14h, affichage des résultats du concours.

Après discussion au sein du Conseil, la date limite de dépôt des dossiers de candidature, en version électronique et papier, est repoussée au vendredi 1^{er} septembre 2017 à 12h00.

Après discussion, la composition de la commission sera la suivante :

Droit privé et sciences criminelles : Frédéric GEA

Droit public et Science politique : Pierre TIFINE

Economie : Serge GARCIA

Gestion : Jean-Noël ORY

Histoire du Droit : François LORMANT

M. Ory précise au Conseil que la composition du Conseil sera changée à l'automne.

Le conseil de l'ED SJPEG approuve à l'unanimité les modalités du concours, la composition de la commission et le calendrier après modification de la date limite de retour des dossiers repoussée au vendredi 1^{er} septembre 2017 à 12h00

E. Approbation du programme doctoral 2017/2018

Mme Doriat-Duban laisse la parole à M. Ory.

M. Ory présente et explique la proposition de maquette pour le programme doctoral 2017/2018.

Mme Doriat-Duban explique au Conseil que le séminaire d'anglais, mis en place spécialement à la demande des doctorants qui avaient demandé à ce que l'anglais juridique et l'anglais généraliste ne soient pas reconduits, n'a pas été beaucoup suivi et qu'un seul doctorant a assisté au cours de Mme Helstroffer.

M. Ory rend compte de l'évaluation des formations de M. Piotraut et de M. Géa comme demandé par le directeur de l'IFG ; ces deux formations ont été appréciées par les doctorants qui les ont suivies.

Mme Doriat-Duban explique au Conseil le cas d'un doctorant juriste qui a assisté au module « modèles LOGIT » pour « faire des heures » car selon lui, l'ED ne propose pas de formations qui correspondent à ses besoins. Mme Doriat-Duban ajoute qu'elle n'apprécie pas ce genre de comportement sachant que le programme doctoral de l'ED est construit à partir des besoins des doctorants qu'ils font remonter via les laboratoires.

Mme Doriat-Duban présente la fiche descriptive du module à destination des juristes proposé par Mme Harnay sur « Introduction à l'économie des professions juridiques, 18 heures.

M. Géa ne sait pas si les doctorants de l'IFG suivraient ce module.

M. Bagard estime que cette formation pourrait être intéressante.

M. Cachard estime que cette formation serait intéressante et qu'il faudrait y lier la procédure civile et notamment notariale en invitant un bâtonnier ou une personne dans le domaine du notariat qui enseigne déjà à la Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion.

Mme Blairon estime qu'il faudrait inviter des extérieurs dans les formations pour l'ouverture des doctorants.

Une discussion s'engage au sein du Conseil concernant les propositions de formations faites dans le parcours « Droit privé, science criminelle, histoire du droit ». Après discussion, il est décidé de conserver la formation proposée par M. Piotraut sur la propriété intellectuelle (8h), de Mme Peguera-Poch sur l'histoire du Droit privé (6h) et de M. Géa sur la théorie et méthodologie du droit (10h) et de planifier la formation proposée par M. Evrard pour le programme doctoral 2018/2019.

Après discussion au sein du Conseil au sujet de la formation proposée par Mme Harnay et compte-tenu des contraintes budgétaires fortes de l'ED, le conseil propose que Mme Harnay dispense une formation d'analyse économique du droit à hauteur de 4 heures, si cela lui convient. Mme Doriat-Duban va lui en faire la demande.

Mme Blairon propose d'intervenir dans le cadre du module « Préparation au dossier CNU Droit » à hauteur de 2h. Le conseil approuve cette proposition.

Mme Doriat-Duban explique au Conseil que le module d'insertion professionnelle proposé par Mme Brunel n'a pas pu avoir lieu faute de doctorants inscrits. Mme Doriat-Duban précise que lors de ce module des docteurs et un cabinet de recrutement avaient accepté d'intervenir.

Mme Doriat-Duban ajoute de Mme Brunel accepte de refaire ce module au titre du programme doctoral 2017/2018 et qu'il sera programmé en février ou mars 2018.

Mme Doriat-Duban soumet au vote du Conseil le programme doctoral 2017/2018 avec les modifications suggérées par les membres du Conseil.

Le Conseil approuve à l'unanimité le programme doctoral 2017/2018 (en annexe).

M. Ory propose au Conseil de discuter de solutions pour pallier aux absences aux formations, aux formations non suivies en entier et la possibilité de valider les communications lors d'une manifestation scientifique et pas uniquement la participation, comme cela s'est déjà fait par le passé.

Une discussion s'engage au sein du Conseil.

Après discussion, M. Ory propose qu'une communication soit validée à hauteur de 4h à condition de fournir le support écrit de la communication par mail au préalable à l'ED, que la participation à une manifestation scientifique soit validée au maximum pour 6h et qu'un module qui n'est pas suivi en entier ne soit pas validé.

Le Conseil de l'ED approuve à l'unanimité les 3 propositions de M. Ory.

F. Validation de la Charte du doctorat

Mme Doriat-Duban explique que la Charte du doctorat commune aux ED de Lorraine a été validée par le CS lors de sa réunion du 27 juin 2017.

M. Jeandidier a transmis à Mme Doriat-Duban des remarques au sujet de cette Charte. Mme Doriat-Duban explique que les remarques seront transmises.

Des membres du Conseil posent le problème des doctorants contractuels chargés d'enseignement qui sont considérés comme des doctorants dont la thèse est consacrée à temps plein à la recherche.

M. Géa estime que juridiquement tout ce qui n'est pas à temps plein est à temps partiel.

M. Cachard fait remarquer que préparer sa thèse, c'est aussi préparer sa carrière universitaire pour certains doctorants et qu'il est nécessaire de faire de l'enseignement pour le CNU.

M. Jeandidier soulève le problème du financement de la reproduction de la thèse à savoir, qui est désigné par le terme « établissement » ; les laboratoires et l'ED n'ayant pas de budget pour supporter ces coûts supplémentaires. M. Jeandidier craint que ce ne soit aux laboratoires de payer ces frais de reproduction. M. Jeandidier propose au Conseil de voter contre cette Charte dont les laboratoires sont exclus.

Mme Doriat-Duban ajoute que la remarque de M. Bagard concernant le paragraphe relatif à la commission consultative paritaire des agents non titulaires sera transmise également à l'Université.

Mme Doriat-Duban propose au Conseil d'approuver la Charte du doctorat.

Le Conseil de l'ED SJPEG vote à la majorité contre la Charte du doctorat (10 voix contre, 4 absentions et 1 vote pour).

Mme Doriat-Duban remercie le Conseil et clôt la réunion à 12h30.

Maquette des formations doctorales de l'ED SJPEG pour l'année universitaire 2017/18

Unités d’Enseignement et <u>durées minimales</u> <u>exigées</u>	Parcours Economie	Parcours Gestion	Parcours Droit public, science politique	Parcours Droit privé, science criminelle, histoire du droit	
Unité d’Enseignement « Approfondissements disciplinaires » <i>30 heures</i>	Econométrie spatiale Serge GARCIA <i>10 heures</i>	Typologies des recherches en sciences de gestion coordonné par Jean-Luc HERRMANN et Benoit GRASSER <i>20 heures</i>	Evolutions récentes du contentieux administratif Jean-François LAFAIX <i>10 heures</i>	Doctorant face à la propriété intellectuelle Jean-Luc PIOTRAUT <i>8 heures</i>	
	Epistémologie coordonné par Samuel FEREY <i>10 heures</i>			Histoire du Droit privé Marta PEGUERA POCH <i>6 heures</i>	
	La rédaction d’articles scientifiques d’économie en anglais Pascal DURAN-VIGNERON Et Jenny HELSTROFFER <i>10 heures</i>	Mesures en sciences de gestion Coordonné par Jean-Luc HERRMANN Mathieu KACHA et Jean-Philippe NAU <i>10 heures</i>	L’inter-organisationnel relations, enseigné par l’internationaliste : le cas des relations Union européenne-OTAN Mélanie DUBUY <i>10 heures</i>	Théorie et méthodologie du Droit coordonné par Frédéric GEA <i>10 heures</i>	
			Actualité du droit constitutionnel : Evolutions et perspectives des institutions de la Vè République Elodie DERDAELE <i>10 heures</i>		
	Unité d’Enseignements « Méthodologies et techniques de recherche » <i>30 heures</i>	Modèles Logit : approfondissements Olivier GUILLOT <i>15 heures</i>		Mise en page de la thèse Rudy HAHUSSEAU <i>8 heures (4 heures initiation et 4 heures perfectionnement)</i>	
		Introduction aux méthodes expérimentales Eve-Angéline LAMBERT <i>12 heures</i>		Prise de parole en public Olivier RENAUDIE <i>6 heures</i>	
Séminaire de présentation des candidatures aux fonctions d’ATER Jean-François LAFAIX <i>2 heures</i>					
Méthodologie de la recherche en droit Frédéric GEA					

		7 heures
	Initiation à l'analyse de réseaux Paul MULLER 9 heures	« Introduction à l'analyse économique du droit » S. HARNAY 4 heures
	Initiation à la méta-analyse Patrice LAROCHE (à confirmer) 9 heures	
	Ethique de la recherche Marc DESCHAMPS 4 heures	
Unité d'Enseignement « Insertion professionnelle post- doctorat » 30 heures	Préparation CNU Gestion, Hélène DELACOUR, 3 heures	Préparation CNU Droit, Alexia GARDIN et Katia BLAIRON, 4 heures
	Insertion professionnelle des docteurs du domaine DEG (outils d'identification et de valorisation des compétences, rencontres avec des recruteurs et des docteurs en emploi), 6 heures	
	Modules transversaux proposés par le Collège Lorrain des Ecoles Doctorales de Lorraine ou une ED de Lorraine : nombre d'heures variable, sur autorisation préalable de validation.	
	Doctoriales : une semaine validée à hauteur de 30 heures	
	Participation comme auditeur à une conférence scientifique, journée d'étude ou un workshop (validé 1 heure par demi-journée et 6h maximum par manifestation)	
	Participation comme auditeur à un colloque, séminaire, Journée de l'ED, à la Journée de rentrée de l'ED (validé 2 heures par demi-journée et 6h maximum par manifestation)	
	Communication lors d'une manifestation scientifique (maximum de 4h), sur autorisation préalable de validation.	
- Doctorant exerçant un emploi à plein temps correspondant à une insertion professionnelle avérée, dont le Cifre, pendant les trois premières années de doctorat : validé 10 heures maximum par an (les contrats doctoraux, ATER, et équivalent sont exclus), selon l'appréciation de la direction de l'ED. - Stage : proportionnellement à la durée (3 ans à plein temps = 30 heures validées), selon l'appréciation de la direction de l'ED. - Président du bureau de l'Association des doctorants de l'ED SJPEG : 7 heures/an (maxi 21h) et membre du bureau : 5 heures/an (maxi 15h)		
Soit 90 heures au minimum à valider en 3 ans		